

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'HÉBERGEMENT

ARTICLE 1 : OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT s'engage à héberger sur sa plate-forme le service Internet du Client.

Les conditions spécifiques détaillent les différentes options d'abonnement en vue de la préparation par EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT de l'espace de la plate-forme réservé pour le Client.

Le Client reconnaît expressément qu'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT ne participe aucunement au sens des présentes à la conception, au développement, à la réalisation et à la mise en place du site Internet du Client et de ses outils informatiques de gestion et d'administration.

ARTICLE 2 : MOYENS – CONDITIONS D'EXPLOITATION

La plate-forme d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT est accessible pour le grand public par le réseau Internet au moyen de stations connectées au réseau Internet.

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT garantit un accès au site Internet dans les conditions d'une fréquentation raisonnable et un accès aux boîtes d'emails dans des conditions d'utilisation raisonnable.

Dans l'hypothèse où, l'accès au Service ne pourra être maintenu en raison d'un trafic excédant les capacités du Service, les parties se concerteront afin d'envisager des modifications techniques et financières des conditions d'hébergement du Client.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE RÉALISATION ET DE FACTURATION DES PRESTATIONS

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT adresse au Client un courrier électronique de confirmation d'ouverture de compte, mettant à la disposition de celui-ci les codes lui permettant d'accéder à l'espace réservé à son site Web sur le Service d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT.

La date d'envoi des codes d'hébergement du site du Client détermine la date initiale à laquelle la facturation prend effet.

ARTICLE 4 : OBLIGATIONS D'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité conformément aux usages de la profession et à l'état de l'art. Il ne répond que d'une obligation de moyens.

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT s'engage à :

5.1. Assurer l'accès au Service 24 h/24 tous les jours de l'année.

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT informera, dans la mesure du possible le Client, dans un délai raisonnable, par courrier électronique d'une éventuelle interruption du service, afin que le Client prenne ses dispositions.

5.2. Intervenir rapidement en cas d'incident.

5.3. Assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

5.4. Mettre à disposition du Client la possibilité de restreindre l'accès à son site (ou à une partie).

5.5. Protéger, dans la mesure du possible, sa plate-forme.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITÉ D'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT se réserve le droit d'interrompre le Service, notamment si ce Service constitue un danger pour le maintien de la sécurité de la plate-forme d'hébergement d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT, que ce soit suite à un piratage dudit Service, ou à la suite d'une non-installation de mise à jour d'application ayant pour conséquence la détection d'une faille dans la sécurité du système.

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT s'engage à rétablir la connexion sur demande du Client, dès que les interventions de correction auront été effectuées par le Client.

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT ne pourra être tenu responsable du contenu des informations, du son, du texte, des images, éléments de forme, données accessibles sur les sites hébergés sur le Service du Client, transmises ou mises en ligne par le Client et ce à quelque titre que ce soit.

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT ne saurait être tenu pour responsable du non-respect total ou partiel d'une obligation et/ou défaillance des opérateurs des réseaux de transport vers le monde Internet et en particulier de son ou ses fournisseurs d'accès.

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT ne pourra être tenu responsable envers le Client de l'introduction d'un virus informatique sur le Service du Client.

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT ne saurait être tenu responsable d'une défaillance ayant pour origine une mauvaise utilisation du Service par le Client.

En conséquence, EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT recommande au Client de mettre en œuvre une mesure de sauvegarde effectuée par ses soins.

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS ET RESPONSABILITE DU CLIENT

6.1. Le Client s'engage à ne pas héberger de sites racistes, illégaux, ayant trait à tout prosélytisme sectaire, sites pornographiques ou présentant une société illégale et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur le Service d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT.

Le Client est informé que les publications constituent notamment des œuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1er et 2° du Code de la Propriété Intellectuelle.

Le Client est informé que les fichiers sons, vidéo ou d'autre nature (MP3, DIVX, ISO, ...) sont soumis aux droits d'auteurs et de propriété intellectuelle.

Il assure EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages et données qu'il fait héberger, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT ne pouvant être recherché ni inquiété à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client.

Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web et à effectuer toutes les demandes nécessaires à la création de son site web, conformément à la loi Française en vigueur.

Le non-respect par le Client des points visés ci-dessus - que ce soit pour le site hébergé sur la plate-forme d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT ou que cela concerne une redirection de son domaine vers ce type de sites - et notamment toute activité spécifiquement interdite à partir du Service d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT et/ou tout contenu diffusé spécifiquement interdits sur le Service d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT et/ou susceptible d'engendrer une responsabilité civile et/ou pénale et/ou susceptible de porter atteinte aux droits d'un tiers entraînera le droit pour EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT d'interrompre sans délai et sans mise en demeure préalable les services du Client et de résilier immédiatement et de plein droit le contrat, sans préjudice du droit à tous dommages et intérêts auxquels EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT pourrait prétendre. Dans ces hypothèses, le Client ne pourra prétendre au remboursement par EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT des sommes déjà versées.

Le Client s'engage à régler directement à l'auteur de la réclamation toute somme que celui-ci exigerait d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT. En l'absence de règlement sous quinzaine ou selon des conditions spécifiques inscrites au contrat, EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT se réserve le droit de suspendre la prestation d'hébergement, sans qu'il puisse être tenu pour responsable d'éventuels impacts et conséquences sur l'activité de ce dernier, de l'entreprise, ou son référencement Internet. EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT s'engage à remettre en ligne le site Internet dès réception des règlements ayant fait défaut.

En outre, le Client s'engage à intervenir sur demande d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT à toute instance engagée contre ce dernier ainsi qu'à garantir à EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT de toutes les condamnations qui seraient prononcées contre lui à cette occasion. En conséquence, le Client s'engage à faire son affaire personnelle de toute réclamation et/ou procédure quelle qu'en soit la forme, l'objet ou la nature qui serait formée contre EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT et qui se rattacherait aux obligations mises à la charge du Client au titre du présent contrat.

Le Client, seul responsable du contenu du site, s'engage à assurer à ses frais la défense d'EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT dans le cas où cette dernière ferait l'objet d'une action en revendication, relative aux données, informations, messages etc., qu'il diffuse, et à prendre à sa charge l'indemnité due en réparation du préjudice éventuellement subi, à condition d'avoir toute liberté pour transiger et conduire la procédure.

Le Client s'engage à mettre en place les moyens de sauvegarde nécessaires à la pérennité de son activité.

6.2. Utilisation de SCRIPTS CGI/PHP/MYSQL

EXPERTS RÉFÉRENCIEMENT fournit des hébergements qui permettent l'utilisation des scripts CGI, PHP, MYSQL et d'autres programmes exécutables.

Si les scripts causent des problèmes aux autres clients ou que ceux-ci prennent beaucoup trop de ressources ils pourront être stoppés sans préavis.

6.3 L'utilisation du SPAM est totalement interdite

Le client s'engage à ne pas se servir des fonctionnalités du Service pour envoyer des messages en grand nombre (SPAM) ou à des personnes qui ne désirent pas en recevoir ou à des adresses erronées. A ce titre, EXPERTS RÉFÉRENCEMENT se réserve le droit de mettre en place sur son Service des outils logiciels empêchant ces pratiques.

6.4 Le Client s'engage à conserver une copie des données transmises et garantit ainsi EXPERTS REFERENCEMENT contre toute action visant à réparer un préjudice subi par la perte inopinée de données.

ARTICLE 7 : NOM DE DOMAINE

Le Client est informé qu'un nom de domaine peut être lié de manière préférentielle à son Service d'hébergement.

Le Client est informé qu'il doit être titulaire des noms de domaines concernés ou avoir l'accord du titulaire pour la durée associée au Contrat.